



SAINT-CERGUES

COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2014

**PRESENTS :** Mmes M. G. DOUBLET.-D.COTTET - R.BOSSON - M.BRIFFAUD - J-M.PEUTET – P.BURNIER - C.SCHNEIDER – M.C. BALSAT - B. SOFI - J-M COMBETTE - G.LYONNET – F.MOUCHET - G.LEONE DE MAGISTRIS - B.DONSIMONI – A.BARATAY - M.WIRTH - C.MOUCHET - K. AILLAUD– F.SOUFFLET

**ABSENTS:** S. BONNARD

**PROCURATIONS :** J.CREDOZ à C.SCHNEIDER - E. FEVRIER à C.MOUCHET - A.ZAMENGO à G. DOUBLET

Assiste : Mme Stéphanie BONNET-BESSON, DGS,

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 points sont à rajouter concernant la SAFER sur le droit de préemption de parcelles et pour l'ONF avec des parcelles de bois acquises par la commune à intégrer dans le régime forestier et 2 avis l'un concernant l'implantation d'un Mac Donald 's sur la commune et un second pour la TLPE. Le conseil municipal valide l'ajout de ces points et avis à l'ordre du jour.

**1°) Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2014**

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

**2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :**  
Françoise MOUCHET

**3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :**

**Mme D.COTTET:**

-Commission PLU: la dernière réunion a eu lieu lundi 01 décembre 2014 à 9h00, la commission a bien avancé sur le règlement. Prochaine réunion lundi 19 janvier 2015 à 9h00.

Un article sur les arbres et les maisons remarquables sera réalisé dans le Bulletin de l'année prochaine après la validation de la révision PLU afin de sensibiliser la population et que chacun puisse matérialiser leur emplacement.

Une modification simplifiée du PLU devrait être réalisée pour la zone des Vouards et la Pièce.

**M. C.SCHNEIDER :**

- Lotissement « Clos du Panfonnex » à la Charrière: la commune était convoquée jeudi dernier pour une expertise d'assurance suite à des problèmes de canalisations d'eaux usées. Il s'avère que cela dépend de la maîtrise d'œuvre et d'Annemasse Agglo pour l'assainissement.

-Commission Départementale Consultative de la Sécurité et de l'Accessibilité : réunion dont l'objet était la dissolution du SIGSPRA mais le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle réunion sera convoquée pour le vote.

En effet l'Etat suggère sa dissolution car cette structure fait doublon avec les pompiers.

-Cabinet médical : des problèmes phoniques ont été relevés suite aux travaux de cloisonnement de la grande pièce. La société est revenue pour renforcer l'isolation.

Le docteur MALCOEFFE prendra ses fonctions au sein du cabinet médical à compter du 05 janvier 2015.

-Bâtiment multifonctionnel : 60 % des fondations sont réalisées à ce jour.

Nous avons toujours des problèmes avec ORANGE pour le dévoiement de leur réseau.

Vendredi 05 décembre à 8h30, une réunion se déroulera en présence de l'architecte et de son équipe pour refaire un point sur l'évolution du dossier et de la construction.

L'architecte nous a soumis un projet de panneau de présentation qui sera placé à l'entrée du chantier. Il serait bien de supprimer les téléphones des entreprises, d'intégrer à la place les lots avec leur montant respectif et de mettre les subventions dans l'ordre protocolaire.

-Fête des pompiers vendredi 05 décembre au soir ou Claude SCHNEIDER représentera la commune.

#### **M. R. BOSSON:**

-Recrutement d'une Directrice des Services Techniques, Mme Julie DEBROSSIAN, qui prendra ses fonctions le lundi 08 décembre prochain.

-Travaux mode doux sur le secteur des Baraques : GéoProcess demande des validations définitives mais il est préférable d'attendre la fin de l'exercice budgétaire 2014 et de faire le point sur le budget.

-Projet de parking : suite aux difficultés rencontrées pour le stationnement et la sécurité des piétons avec la suppression du parking rue des écoles à proximité du chantier, nous avons demandé un devis pour réaliser un parking toujours sur la rue des écoles mais situé au-dessus de la mairie. Ce devis se monte à 68 000 € TTC, il fera l'objet d'une discussion demain lors de la réunion avec l'architecte du bâtiment multifonctionnel afin de voir comment l'intégrer au marché.

Par rapport au problème de sécurité, un accès va être réalisé au niveau de l'escalier qui monte à la cantine en coupant un morceau du mur. Les travaux auront lieu demain.

-Renouée du Japon derrière les immeubles de Villa Ruby, à côté du cimetière, les travaux initialement prévus fin novembre ne seront réalisés qu'à compter du 19 janvier 2015.

#### **Mme P. BURNIER :**

-AG de l'association La Courte Echelle qui s'est déroulée jeudi dernier. Cette association dépend de la banque alimentaire et est basée à Bons en Chablais.

Répartition des bénéficiaires des paniers : 50 % pour Bons en Chablais, 31% pour Saint-Cergues et 20 % pour 5 autres communes. Il y a environ 4 000 paniers par an de distribués et cela coûte 1 € par personne bénéficiaire.

La commune de Bons en Chablais va agrandir le local pour 150 000 € et va solliciter les autres communes pour l'achat de matériel.

L'association recherche des bénévoles pour la distribution des paniers le lundi après-midi ainsi que pour l'aider dans la logistique informatique et administrative.

Les bénéficiaires ont droit à 3 fois trois mois. Généralement, il y a donc moins de demande pendant la période estivale.

-repas du personnel et des élus : il aura lieu le vendredi 12 décembre. Rendez-vous à 19h00 sur le parking de la mairie pour ceux qui prennent le bus communal pour se rendre au bowling puis buffet à la cantine avec la présence d'un musicien.

#### **M. Alain BARATAY :**

Il demande s'il serait possible de réaliser un passage piéton au droit de la maison des sœurs étant donné la fréquentation de ce bâtiment comme le club des aînés le jeudi et de regarder pour faire une rampe d'accès. Pour cette dernière la commune n'étant pas propriétaire du bâtiment, elle ne peut malheureusement pas intervenir. La seule solution serait une demande de subvention exceptionnelle de l'AEP pour les aider à en financer une.

#### **Mme C.MOUCHET:** Commission scolaire

-La prochaine commission scolaire se tiendra le mardi 09 décembre à 18h30.

-AG du Sous des Ecoles : m. Frédéric DEROBERT a été élu président. La fête de la Maude est maintenue.

#### **Mme M.BRIFFAUD :**

-Réunion de la MJC, le 25 novembre dernier : la MJC a 260 adhérents soit une baisse de 100 personnes environ. Il n'y a plus d'employés administratifs depuis la rentrée et c'est la présidente aidée de quelques bénévoles qui gère l'administratif. La MJC souhaite recruter un coordinateur pour faire le lien entre les différentes activités et adhérer à un syndicat employeur pour que chaque professeur puisse travailler dans plusieurs MJC afin de mutualiser les coûts.

La MJC n'a plus de perte financière.

Elle relance le ski avec l'aide du service jeunesse et un départ à 13h00 le mercredi.

Elle a mis en place des stages pour les enfants comme l'escrime sur 3 séances par exemple et cela fonctionne plutôt bien et elle maintient le marché gourmand, les puces ou encore le petit déjeuner conté.

**Mme M-CH.BALSAT :**

-Repas du club des aînés qui aura lieu le samedi 06 décembre à la cantine : une cinquantaine de personnes sont attendues. 4 élus volontaires viendront aider pour le service mais d'autres élus pourraient venir pour aider l'équipe.

**M J-M.COMBETTE :**

SIFOR :

Les travaux pour créer une plage de dépôt sur le torrent du Boège vont commencer.

Travaux également sur le Panfonex.

Des panneaux explicatifs vont être mis en place par le SIFOR. Il faudrait que M J-M PEUTET prenne contact avec les techniciens car il pensait également en faire réaliser afin d'éviter des doublons.

**M. le Maire :**

-Commémoration pour les événements d'Algérie demain matin à 11h00 :

-Bail licence IV de la commune : signature demain soir auprès de notre notaire pour une location.

-Fête de la Frontière : grosse réunion le 14 janvier 2015 à Saint-Cergues à 19h00 en salle multimédia.

-Commission Départementale de Coopération Intercommunale : une réunion a eu lieu à Annecy le lundi 01 décembre. Elle représente les élus et est chargée de soumettre des avis sur les éventuelles fusions entre collectivités territoriales au Préfet.

Pour mars 2015, un schéma départemental doit être établi.

Quel avenir pour les communes ? Mise en place de pôle métropolitain ? À suivre....

-la commune aura peut-être la visite d'une délégation de députés du KOSOVO afin qu'ils voient comment fonctionne la démocratie dans nos structures.

-Messieurs AMOUDRUZ et GAVARD ont écrit un très bel ouvrage « Annemasse, sa région et sa frontière pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale ». Il serait bien que la commune puisse en acquérir quelques exemplaires (10). D'autres conseillers municipaux souhaitent également en acheter soit 10 livres supplémentaires.

**4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant**

**5°) Renouvellement du bail de la S.C.E. LAVY :**

M. le Maire présente le bail de la S.C.E. LAVY représentée par M. Thomas LAVY, gérant des Serres des Voirons, qui occupe deux parcelles de terre situées au lieu-dit « les Hutins » cadastrées section C N°1761 et 1909 d'une contenance totale de 51 ares 94 ca. Celui-ci est échu au 31 décembre 2014 et qu'il y a lieu de revoir celui-ci afin d'intégrer les 2 120 m<sup>2</sup> environ de serres implantées et prévues initialement dans l'ancien bail.

Ces conditions seront édictées dans un bail de location agricole, établi pour une durée de 9 ans et qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le prix de location sera établi, à partir

■ du prix des terres nues fixé par arrêté préfectoral, Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (D.D.A.F.)

■ par l'application d'un coefficient de pondération fixé par la D.D.T. pour tenir compte de l'exploitation de cultures florales saisonnières, sous serres hors gel.

Le conseil municipal décide de louer les parcelles ci-dessus désignées à la S.C.E. LAVY, ce pour une durée de 9 ans avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et indique que le prix du loyer est fixé à 1 722 Euros et variera en fonction du prix des fermages, chaque année.

Monsieur le Maire précise que pour 2014, il y aura une régularisation du loyer car il y a eu un trop perçu les années antérieures. Par conséquent, la S.C.E. LAVY ne payera que 70 € cette année.

**6°) Cession JACQUIN/Commune : aménagement R.D.15**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une cession de terrain à la Commune en vue de l'aménagement du carrefour avec la R.D. 15 est nécessaire, cette demande de rétrocession de parcelle sise Chemin des Corbeilles appartient à Mesdames JACQUIN Paulette, Gabrielle et Monsieur Thierry JACQUIN, pour un Euro.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section C3 N°351 et 2144p d'une superficie de 0 are 78 appartenant à Mesdames JACQUIN Paulette, Gabrielle et Monsieur Thierry JACQUIN, pour 1 Euro.

L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **7°) Cession BENATIER/Commune : aménagement R.D.15**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une cession de terrain à la Commune en vue de l'aménagement du carrefour avec la R.D. 15 est nécessaire, cette demande de rétrocession de parcelle sise Chemin des Corbeilles appartient à Monsieur et Madame Christophe BENATIER.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section C3 N°3287p d'une superficie de 0 are 70 appartenant à Monsieur et Madame Christophe BENATIER, pour 1 Euro.

L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **8°) Cession SAUTHIER/Commune : aménagement carrefour**

Monsieur le Maire fait savoir qu'un échange de terrains entre la Commune / Madame Hélène SAUTHIER et Messieurs Thierry et Lionel SAUTHIER, en vue de la régularisation de voirie et de l'aménagement du carrefour rue des Allobroges et la route de la Vy de l'Eau est nécessaire.

Une demande d'échange de parcelles section B N° 2950 d'une superficie de 0are23, sise rue des Allobroges, appartenant à Madame Hélène SAUTHIER et Messieurs Thierry et Lionel SAUTHIER et les parcelles section C n° 3990 et 3991 appartenant à la commune, d'une superficie de 06 ca et 07 ca a été faite.

Le conseil municipal décide de régulariser cet aménagement de voirie.

L'échange se réalisera au prix d'un Euro du m, la soulte sera de 10 Euros pour la commune. L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **9°) Cession COULON Pierrette épouse RAPHOZ/Commune : régularisation Chemin de Grappaloup**

Monsieur le Maire informe qu'en vue de la régularisation du chemin de Grappaloup une demande de cession de terrain à la Commune appartenant à Madame Pierrette COULON épouse RAPHOZ a été faite. Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Il s'agit de la rétrocession de parcelle section A9 n° 1343p et 1342p, d'une contenance totale de 0are27 sise Chemin de Grappaloup appartenant à Madame Pierrette COULON épouse RAPHOZ pour un Euro.

Le conseil municipal décide de régulariser le chemin de Grappaloup. L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **10°) Médiathèque : demande de subvention auprès du Préfet de Région (2<sup>ème</sup> tranche)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune, ayant obtenu une subvention dans le cadre de la D.G.D., demande la subvention de la 2<sup>ème</sup> tranche, dans le cadre de construction de la bibliothèque-médiathèque dans le nouveau bâtiment multifonctionnel. Le montant total de la subvention allouée étant de 489 400 Euros, le montant de la 2<sup>ème</sup> tranche demandé s'élève à 200 000 Euros.

Monsieur le Maire demande également la participation de l'Etat auprès de la Préfecture du Rhône pour :

- l'équipement matériel et mobilier
- l'informatisation
- l'acquisition d'un fonds audiovisuel

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention (2<sup>ème</sup> tranche) dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.) auprès de Monsieur le Préfet de Région à LYON et autorise Monsieur le Maire à demander la participation de l'Etat auprès de la Préfecture du Rhône pour :

- l'équipement matériel et mobilier
- l'informatisation
- l'acquisition d'un fonds audiovisuel

#### **11°) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité au contrôle budgétaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

En application de cette disposition législative, le décret du 7 avril 2005 a fixé les modalités pratiques de la télétransmission et précise notamment que la collectivité doit avoir recours à un dispositif homologué et qu'une convention doit être conclue avec le Préfet.

Cette convention comprend la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoit notamment :

- La date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission ;
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;

- La possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie électronique des actes administratifs et budgétaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- De choisir la plate-forme homologuée de l'Association des Maires à ANNECY comme support de télétransmission.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission, notamment la souscription de certificats électroniques.

#### **12°) Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo/Commune : convention logements sociaux « Couleur Paysage »**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention entre la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons et la Commune dans le cadre des aides à la Pierre et de la subvention P.L.H. Annemasse-Agglo – Programme « couleur paysage » rue de l'Archet, pour l'édification de 6 logements PLAI et 10 logements PLUS. Cette convention approuvera 2 demandes de subvention, soit celle de l'Etat pour un montant de 27 600 € et la subvention PLH d'un montant de 68 000 € décomposée comme suit : 51 000 € d'Annemasse Agglo et 17 000 € de la commune.

Le conseil municipal approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons et la commune de Saint-Cergues dans le cadre des aides à la Pierre et de la subvention P.L.H. Annemasse-Agglo – Programme « couleur paysage », pour l'édification de 16 logements sociaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **13°) Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo/Commune : convention pour la natation scolaire**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention entre la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons et la Commune pour le cadre de la natation scolaire. Cette convention édicte les règles et inclut un coût, soit 1,50 € par enfant et par séance.

Le conseil municipal approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons et la commune de Saint-Cergues pour la natation scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **14°) Point rajouté en début de conseil municipal : demande d'intervention de la SAFER Rhône-Alpes par exercice du Droit de Prémption avec offre d'achat pour des parcelles sises aux lieudits « Vignes Georges » et « Le Crêt de la Croix »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente par Monsieur Jean-Paul FORAX des parcelles ci-dessus référencées en objet. Ces parcelles étant situées en zone A, la commune a demandé à la SAFER de préempter suite à l'information reçue en Mairie. Ainsi la SAFER va acquérir ces parcelles section C N°1515 au lieudit « Vignes Georges » et les parcelles n°1584-1585 au lieudit « Le Crêt de la Croix » d'une superficie totale de 1 ha 03 ares 62 ca pour le prix de 5 200 € T.T.C., en vue de la pérennisation à vocation agricole des terrains

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les procédures nécessaires à l'acquisition de ces parcelles ci-dessus référencées et à signer la promesse d'achat et l'acte authentique.

#### **15°) Point rajouté en début de conseil municipal : demande d'application du régime forestier sur les parcelles boisées communales ci-dessous référencée**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier établi par l'Office National des Forêts pour les parcelles énumérées ci-après, dans le tableau page suivante, situées sur le territoire communal de SAINT-CERGUES.

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
SAINT-CERGUES	D	85	Les Dades		67	41
		198	Idem		39	33
		87			12	31
		91			07	87
		92			09	92
		197			13	83
		73			24	92
		76			02	85
		77			22	10
		78				17
		80			09	58
		74			24	93
		75			02	05
		81			08	38
		82			24	53
		93			27	80
		94			64	65
		95			51	19
101			87	52		
177			01	56		
178			89	09		
<b>TOTAL</b>				5	91	54

Cette opération est souhaitée dans le but d'intégrer ces parcelles boisées pour l'application du régime forestier auprès de l'Office National des Forêts qui prend en charge l'entretien et la régénération des forêts, les coupes et ventes de bois.

Le conseil municipal accepte ce projet de classement dans le régime forestier de l'O.N.F. et demande de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

**16°) Demande d'avis rajouté au conseil municipal en début de séance : avis du conseil, suite au rapport de la MED, sur l'opportunité de l'implantation d'un Mac Donald 's sur la commune de St-Cergues**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport de la Maison de l'Economie et du Développement que chaque conseiller municipal avait reçu en amont sur l'opportunité de cette implantation. Il donne la parole à tour de rôle à chaque élu afin qu'il s'exprime personnellement sur ce dossier.

Après une grande discussion, monsieur le Maire décide de mettre au vote :

Pour : 16 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 1 voix

L'avis du conseil municipal est donc favorable à l'implantation d'un restaurant Mac Donald 's sur la commune, zone des Vouards, mais il est demandé d'émettre des réserves par rapport à l'environnement, d'être vigilant quant aux impacts sur l'architecture, la gestion des flux de véhicules, le parking.

**17°) Demande d'avis sur la TLPE (Taxe Locale sur les Publicités Extérieures)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération avait exonéré les commerçants de la TLPE pendant les travaux de la 2 x 2 voies. Aujourd'hui, ceux-ci étant terminés, un courrier doit être envoyé à l'ensemble des commerçants afin de les prévenir qu'à compter de 2015, la TLPE sera mise en place.

Il ressort de la discussion du conseil municipal, qu'il faut mentionner dans le courrier que cette mise en place se fera progressivement et que les modalités seront fixées ultérieurement.

**18°) Porter à connaissance au conseil municipal**

**-Prochaine séance du conseil municipal fixée au jeudi 08 janvier 2015.**

La séance est levée à 23 heures 50.

La secrétaire de séance,

Françoise MOUCHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FM', enclosed within a large, loopy blue oval stroke.